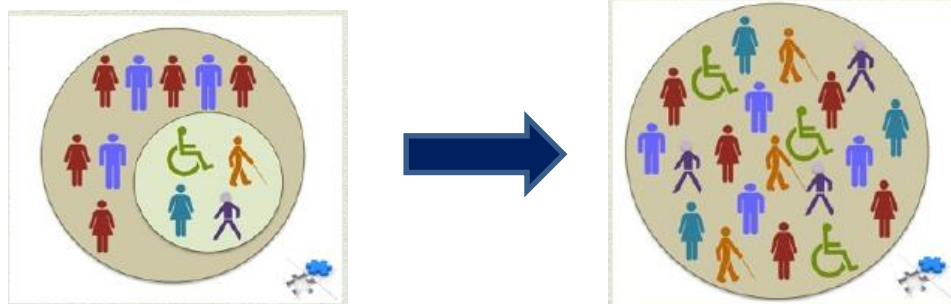


Priorités pour rendre effective la transformation des CLIS en ULIS

Trois objectifs à atteindre

- Concrétiser les projets d'inclusion personnalisés de l'enfant,
- Permettre la construction et la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale de l'enfant,
- Développer les apprentissages sociaux, les apprentissages scolaires, l'acceptation des règles de vie scolaire et l'amélioration des capacités de communication de l'enfant.



Trois caractéristiques à prendre en compte

- L'ULIS un dispositif collectif proposant une organisation pédagogique adaptée et permettant la mise en œuvre des PPS des élèves bénéficiant du dispositif ULIS,
- L'ULIS fait partie intégrante de l'école. Elle est sous la responsabilité du directeur. Les élèves bénéficiant du dispositif sont inscrits dans les classes qui correspondent à leur PPS,
- Le dispositif peut être organisé comme un réseau de lieu de formation.

Quelques fondamentaux à intégrer aux pratiques collectives

- Le projet de l'ULIS fait partie intégrante du projet d'école, il concerne et implique l'ensemble des personnels de l'école,
- L'ULIS est un dispositif au service de la construction du parcours de l'élève en situation de handicap, le projet de l'ULIS permet d'articuler entre eux l'ensemble des PPS des élèves concernés,
- En priorité, la scolarisation se déroule en milieu scolaire ordinaire,
- Chaque ULIS est dotée d'un coordonnateur qui assure l'organisation du dispositif et l'adaptation des enseignements. Il est chargé de préparer le PPS de chaque élève bénéficiant du dispositif en lien avec les enseignants de l'école et l'enseignant référent,
- Le GEVASCO est l'outil d'évaluation utilisé par l'ensemble de l'équipe éducative pour recueillir les besoins et les compétences de chaque élève bénéficiant de l'ULIS école,
- Le coordonnateur avec l'appui de l'enseignant référent assure sur l'ensemble du parcours de formation les liens avec la famille.

Le rôle du coordonnateur à instituer

- Le coordonnateur met œuvre les parcours des élèves dans une perspective de réponses souples, évolutives, et adaptées aux besoins spécifiques de chacun des élèves bénéficiant du dispositif ULIS école,
- Le coordonnateur assure la coordination du dispositif ULIS :
 - Il coordonne les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif dans le cadre d'un parcours de formation établi en équipe,
 - Il gère l'ensemble des actions de regroupements et assure les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets individuels d'inclusion des élèves bénéficiant du dispositif,
 - Il favorise la participation des élèves bénéficiant de l'ULIS aux activités pédagogiques, et éducatives au sein des classes de référence,
 - Il coordonne les emplois du temps des élèves, les accompagnements par l'AVS ainsi que les interventions de personnels des services spécialisés,
 - Il facilite l'enseignement des professeurs en leur fournissant informations et appui pédagogiques.